Réf. Farde e-Assemblées : 2692417

N° OJ : **99**

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/12/2025

Objet : Culture - Tourisme.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 9.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations ;

Vu les crédits prévus aux articles 77210/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2025 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 9.500,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* A l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2025 :
1) 5.000,00 EUR à l'asbl Centre Culturel de Bruxelles Nord - Maison de la Création pour le projet "Les Magnifiques" 2026;

* A l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2025 :
2) 1.000,00 EUR à l'asbl Centre Culturel de Bruxelles Nord - Maison de la Création pour le projet "Les Magnifiques" 2026;
3) 3.500,00 EUR à l'asbl Krewe du Belge pour l'événement "Brussels Mardi gras parade 2026".

Annexes :